



Fiche de poste

Conseiller pédagogique départemental maternelle et éducation prioritaire (poste à pourvoir à temps plein au 1^{er} septembre 2020)
Titres et diplômes requis : instituteur/professeur des écoles
Profil du poste
<p>Le conseiller pédagogique départemental maternelle et éducation prioritaire est un enseignant du 1^{er} degré, de préférence titulaire du CAFIPEMF.</p> <p>Il exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN adjoint à l'IA DASEN, et sous le pilotage des IEN chargés de la mission maternelle, de la mission éducation prioritaire et de la chargée de mission « Grande difficulté scolaire et 100% réussite ».</p> <p>Il fait partie de l'équipe des CPD, une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe sera nécessaire.</p>
<p>Mission maternelle à mi-temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer et coordonner le groupe départemental « école maternelle », notamment en vue de la préparation des actions de formation spécifiques à l'école maternelle et de l'organisation de la semaine de l'école maternelle ; • Suivre et accompagner la scolarisation des enfants de moins de trois ans ; • Accompagner les CPC dans le suivi des enseignants nouvellement nommés en maternelle ; • Avec la CAF, accompagner la politique interministérielle en faveur de la petite enfance.
<p>Mission éducation prioritaire à mi-temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous le pilotage de la déléguée académique, il accompagne la politique académique en prenant part aux travaux du groupe académique « éducation prioritaire » dont il contribue à enrichir la recherche et la réflexion afin de concevoir et de diffuser des outils et supports destinés aux enseignants ; • Il impulse et coordonne la mise en œuvre d'actions, de dispositifs départementaux définis par le directeur académique ; • Il participe à l'organisation de formations inter-degrés ; • Il contribue à la mise en œuvre du dispositif CP et CE1 dédoublés ; • Il travaille avec les inspecteurs de l'éducation nationale pour la mise en œuvre du référentiel de l'éducation prioritaire ; • Il intègre la réflexion concernant les programmes de réussite éducative et les contrats de ville.
<p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1^{er} degré et des dispositifs inhérents ; • Bonne connaissance du système éducatif ; • Maîtrise experte dans l'usage des outils numériques ; • Aptitude à travailler en équipe ; • Capacité à animer des réunions et/ou des formations en présentiel et en distanciel ; • Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie, de réactivité ; • Capacité rédactionnelle et de synthèse.
<p>Tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il assure une veille des textes réglementaires et des ressources pédagogiques ; • Il collecte et diffuse l'information. • Il travaille en partenariat avec l'équipe des CPD et les services de la DSDEN. • Il rend compte régulièrement à l'IENA des problématiques soulevées. • En cohérence avec sa lettre de mission, il rédige un rapport d'activités à l'issue de chaque fin d'année scolaire et le remet à l'IENA.
Implantation du poste
DSDEN de Laon